



REGLEMENT INTÉRIEUR

Lors de l'inscription, les futur(e)s licencié(e)s prennent l'engagement de respecter les statuts et le règlement intérieur de l'Espérance Favergienne.

Pour être licencié(e), la cotisation et le certificat médical doivent être à jour et le règlement intérieur doit être lu et signé.

L'objectif du règlement est de compléter les statuts, de préciser le fonctionnement du club, et d'en rappeler les valeurs.

Bien qu'étant un sport individuel, l'athlétisme s'apprend en groupe et se pratique souvent en équipe où chacun a sa place. **Respect et solidarité** doivent demeurer les maîtres mots.

TENUE VESTIMENTAIRE :

Tenue nécessaire pour l'entraînement : deux paires de baskets (une pour l'intérieur et une pour l'extérieur), un short ou un jogging, un tee-shirt, un vêtement de pluie, un vêtement chaud et une bouteille d'eau.

Pour les compétitions pensez à prendre le maillot du Club et éventuellement les pointes.

HORAIRES, PONCTUALITE :

Respectez aussi bien les entraîneurs que le groupe : être prêt à l'heure pour l'entraînement mais aussi pour les départs en compétitions.

ENTRAÎNEMENT :

L'assiduité est primordiale pour progresser, mais aussi par respect pour les entraîneurs qui préparent des séances qui s'inscrivent dans un plan d'entraînement.

L'échauffement est destiné à te préparer à l'effort, il est donc indispensable. On ne commence jamais un entraînement ou une compétition sans échauffement.

Sur le stade, une grande attention et beaucoup de discipline sont indispensables pour éviter les accidents. Pour la tranquillité et la sécurité de tous, il ne faut jamais traverser la pelouse sans regarder autour de soi.

ESPRIT • CLUB • :

Les compétitions sont l'aboutissement normal du travail de l'entraînement. La participation aux compétitions doit être faite avec plaisir, pour l'athlète, mais aussi pour le club et les entraîneurs. **Ils sont tous bénévoles et donnent de leur temps pour faire progresser les licencié(e)s.**

SANCTIONS :

En cas d'indiscipline, le club s'autorise à appliquer différentes sanctions :

- 1^{ère} sanction : avertissement oral
- 2^{ème} sanction : lettre d'avertissement aux parents
- 3^{ème} sanction : exclusion temporaire
- 4^{ème} sanction : exclusion définitive

Toute sanction sera prise par les entraîneurs en concertation avec le bureau de l'Espérance Favergienne.

Le Bureau.



Coupon à remettre à l'entraîneur

Les signataires déclarent avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'Espérance Favergienne et s'engagent à le respecter.

Nom et Prénom du licencié(e) :

Signatures

Des parents
(Ou du responsable légal)

Du licencié(e)

: